

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-117 du 29 Mars 1994
DECRET N° 117/PRA.DREF.DGCA.SR.N2
Portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur KOUIGNOU (Mathias)
Instituteur des cadres de la catégorie
B, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 11 Mars 1993;
(/u la Loi n° 027/93 du 14 Novembre 1993 portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 154/93 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A,
B, C, D) des fonctionnaires;
(/u le décret n° 51-1959 du 27 Juin 1961 portant statut com-
mun des cadres du Personnel Diplômé et Consulaire;
(/u le décret n° 11-1962 du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 11-1962 du 9 Mai 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories de fonctionnaires de la Répu-
blique du Congo;
(/u le décret n° 11-1962 du 9 Mai 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 11-1967 du 24 Février 1967 réglementant la
mise en effectif du grade de tous les cadres des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, promotions, rétrogradations de carrières adminis-
tratives et reclassements, par son article 1er § 2;
(/u le décret n° 11-1971 du 24 Avril 1971 fixant les modalités
de changement de spécialité affectant aux fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo;
(/u le décret n° 11-1974 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 11-1962 du 9 Mai 1962 fixant les
échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires;
(/u le décret n° 11-1985 du 11 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux nominations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 11-1985 du 12 Septembre 1985 modifiant l'arti-
cle 2 du décret n° 11-1980 du 12 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 11-1990 du 30 Juin 1990 relatif aux effets finan-
ciers des avancements, des promotions, des révisions des situations ad-
ministratives et des titularisations;
(/u le décret n° 11-1993 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 11-1993 du 23 Juin 1993 portant nomination
des membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 11-1993 du 23 Juin 1993 portant organisation des intérim des
ministres;
(/u l'arrêté n° 207/93 du 24 Juin 1993 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 115/93 du 8 Mars 1990 autorisant
certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement, Santé Publique,
Jeunesse et Sports), Techniques (Agriculture), Administratifs et Financiers
(SIF) et Agents Contractuels, recrutés au concours professionnel à
suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïse

.../...

Mach.

en tête: NGONLOU Patrice;

(/u l'arrêté n° 3264/MESS.DGFP.DGPE.SAV du 12 Novembre 1990 portant promotion au titre de l'année 1988, de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: GAMBOMI Jean- Marie;

(/u la Lettre n° 00292/ETR/CO/DAF/DP du 10 Février 1993 de Monsieur l'Ambassadeur, Secrétaire Général a.i. du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T :

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des décrets n°s 61/143/FP du 27 Juin 1961 et 71/143 du 24 Avril 1971 susvisés, Monsieur K O U G N O U (Mathias,) Instituteur de 3^e échelon, indice 790, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P.), Filière: Relations Internationales, session de Février 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres du Personnel diplomatique et consulaire, rattaché à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 1^{er} échelon, indice 790. ACC= Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où bon sera.

BRAZZAVILLE, le 29 Mars 1994

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KONGO.


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.
Général Jacques YHOMBY - OPANGO -
Ministre de la Défense

A P P L I C A T I O N :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....3
DGFP/DLC.....3
DGB.....2
DGCF.....2
MAECH/DAF.....2
DOSSIER.....2
INTEPESSE.....1
SGG/BC.....2/-